

CS2024_03_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

ETAIENT PRESENTS (10) :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie GENOLHER, Lionel ANDRE, Henry BRIN (suppléant de Jalil BENABDILLAH), Jacques PEPIN, Monique NOVARETTI, Marc BENOIT, Philippe RIBOT, Liliane ALLEMAND

ABSENTS EXCUSES (6) :

Max ROUSTAN, Kathy GUYOT, Fabrice VERDIER, Claire LAPEYRONIE, Ghislain CHASSARY, Régis BAYLE

Secrétaire de séance : Aurélie GENOLHER

Objet : Subvention 2025 à l'association « Partageons la route en Cévennes »

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les prestations réalisées par l'association,

Vu la demande de subvention de l'association « Partageons la route en Cévennes » en date du 18 novembre 2024,

Considérant que l'association « Partageons la route en Cévennes » est un acteur majeur de la mobilité douce sur le territoire,

Considérant que cette association travaille avec les collectivités de ce territoire,

Considérant l'opportunité pour le SMTBA de faire appel à cette association dans le cadre du schéma de déplacements doux,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De verser une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association « Partageons la route en Cévennes » pour l'année 2025.

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ

